

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 AVRIL 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROVU DI A CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU DI
L'ADIE**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT
DE L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE
ECONOMIQUE (ADIE)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa), la Collectivité de Corse soutient les structures proposant un accompagnement technique et financier favorisant l'insertion économique et professionnelle des bénéficiaires du rSa.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), principal opérateur de microcrédit sur le territoire, est l'une d'entre elles.

Elle permet aux personnes porteuses d'un projet d'emploi, indépendant ou salarié, ne pouvant bénéficier d'un financement bancaire pour le réaliser, de le mettre en œuvre grâce au microcrédit accompagné.

L'ADIE développe une offre complète d'outils financiers et de services d'accompagnement spécifiques adaptés aux projets d'insertion des personnes et notamment des bénéficiaires du rSa.

Les projets de création ou de développement de microentreprise peuvent donner lieu à l'octroi d'un « *microcrédit accompagné* », dispositif spécifique combinant microcrédit plafonné à 10 000 € et services d'accompagnement à la création d'entreprise et micro-assurance.

Cette offre comporte deux volets : un volet financier permettant de définir le besoin financier nécessaire au démarrage de l'activité ou à son développement, et un volet technique permettant de vérifier la pertinence du projet et sa cohérence au regard du profil du porteur de projet.

Une phase d'accompagnement préalable à l'instruction financière peut également être mise en œuvre, consistant en une validation du projet de création d'entreprise.

Pour les demandeurs dont l'entreprise est déjà existante, l'accompagnement porte sur le diagnostic de l'activité permettant de déterminer la viabilité de l'entreprise.

Après l'obtention du financement, l'ADIE propose à son bénéficiaire une gamme de services post-crédit et des services à distance (hotline téléphonique, annuaire en ligne, plateforme d'achats groupés).

Pour les projets de retour ou de maintien en emploi salarié, l'association propose un crédit mobilité et l'accès à une micro-assurance, permettant le financement d'une formation ou de la mobilité (permis de conduire, réparation ou acquisition d'un véhicule, financement d'un déménagement) et plus généralement de tous types de besoins jusqu'à 5 000 € dès lors qu'est démontré l'impact du projet sur le retour à

l'emploi du demandeur.

Ainsi, ce dispositif permet de lever certains freins à l'emploi et d'apporter une solution concrète et rapide aux problèmes de mobilité géographique. Il s'accompagne d'une offre de micro-assurance spécifique permettant d'assurer le véhicule acheté ou réparé grâce au microcrédit.

En 2019, l'ADIE a accompagné financièrement 341 personnes, dont 275 dans le cadre d'un projet d'entreprise et 66 dans le cadre d'un projet d'emploi salarié. Parmi elles, 51 personnes bénéficiaires du RSA ont été accompagnées, 44 dans le cadre de la création ou du développement d'une micro-entreprise, 7 dans le cadre du maintien ou du retour en emploi salarié.

Les objectifs conventionnels 2019, prévoyant l'accompagnement de 30 bénéficiaires du rSa, ont ainsi été largement atteints.

En 2020, l'association n'a pas sollicité de financement au titre de l'insertion.

Pour 2021, l'ADIE se propose d'accompagner et de financer 30 porteurs de projets bénéficiaires du rSa résidant en Corse.

Le montant de subvention demandé à la Collectivité de Corse est de 30 000 €.

Il est proposé de fixer le montant de la participation de la Collectivité de Corse à 30 000 €. Les crédits sont inscrits au budget 2021 Programme 5122 Chapitre 9344 Fonction 444 Compte 65748.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'ADIE d'un montant de 30 000 €, et la convention de financement pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, annexée au présent rapport.
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION

SECTEUR : Direction Générale Adjointe des Affaires Sociales et Sanitaires

FONDS À REPARTIR : Participation de la Collectivité de Corse au financement de l'ADIE

ORIGINE **B.P. 2021**

PROGRAMMES **5122**

FONCTION **444**

CHAPITRE **9344**

COMPTE **65748**

MONTANT À AFFECTER : 30 000 €

MONTANT TOTAL À AFFECTER : 30 000 €